

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ET LA FORMATION DE LA TRADITION LIBERTAIRE

Alexandre Samis*

Résumé:

Dans ce texte, l'auteur analyse la formation et la consolidation de l'Association internationale des travailleurs (AIT), appelée plus tard Première Internationale, et la matrice libertaire du socialisme. À travers une analyse détaillée des procès-verbaux et des comptes rendus de congrès de l'AIT, toujours en les replaçant dans le contexte de son époque, il élucide la composition des forces, les stratégies et les tendances politiques de cette association. Dans le but de reconstituer les fils historiques qui ont façonné la tradition libertaire, l'auteur discute les principales polémiques du congrès, en abordant, outre les premiers congrès, les résolutions et les conflits internes du Congrès de Bâle (1869), de la Conférence de Londres (1871) et, enfin, de la formation à Saint-Imier de l'Internationale anti-autoritaire (1872), qui peut être considérée, d'un point de vue symbolique, comme le jalon définitif dans la formation de la tradition libertaire. Loin de réduire la formation de la tendance libertaire et de l'Internationale elle-même, en les traitant comme le produit d'une doctrine sans rapport avec les questions ouvrières, l'auteur montre que les positions idéologiques et politiques de cette association sont directement liées à une expérience de classe.

*** Alexandre Samis est titulaire d'un doctorat de l'université fédérale Fluminense de Rio de Janeiro et est membre du centre de recherche Marques da Costa.**

* * *

Le 19 juillet 1862, 183 ouvriers français déguisés en délégués de leur classe traversent la Manche pour se rendre à Londres. Le but de cette incursion est de remplir un protocole selon lequel les ouvriers sont chargés de rédiger des rapports techniques sur les machines exposées à l'Exposition universelle. Un objectif qui, bien au-delà de ce qui était prévu, finira par donner aux Français

un premier contact amical avec les travailleurs affiliés aux *trade unions* anglais. À la suite de cet événement, le 5 août, environ 250 ouvriers anglais, lors d'une grande fête, insistent sur l'importance de relations plus étroites entre les ouvriers de tous les pays. Les Français, quant à eux, suggèrent la formation de comités de correspondance pour échanger des informations sur les différentes réalités en vue d'élaborer des projets communs.

Dans le cas de l'Angleterre, les *trade unions* se sont beaucoup développés après 1843, parallèlement à l'avancée de l'industrialisation dans le pays. La National Association of United Trade, commémorée par Marx (2004, p. 213) dès 1847 pour avoir compté plus de 80 000 adhérents, disposait d'un comité central aux pouvoirs étendus. Ce comité, appelé le London Council of Trade Unions, plus connu sous le nom de "Junta", avait été créé grâce aux efforts, entre autres, de William Allan, George Odger, Daniel Guile, Edward Coulson et Robert Applegarth.

La visite des ouvriers français en 1862 a permis de comparer les deux réalités. Les nombreux témoignages ont permis de constater que le prolétariat français gagnait moins, même s'il travaillait plus longtemps que les Anglais. Les Anglais étaient également avantagés en termes de conditions de logement et de loyers. En résumé, les ouvriers anglais gagnaient 30 % de plus, même en tenant compte des différentes professions (Dolléans, 1960, p. 247). Les Français avaient également l'impression que leurs hôtes étaient mieux organisés.

En juillet 1863, à l'occasion d'une manifestation organisée par les syndicalistes en faveur de l'autonomie polonaise, les ouvriers français furent de nouveau représentés. Cette fois, il n'y avait que six ouvriers parisiens.¹ Cette nouvelle réunion déboucha sur un accord, suggéré par George Odger, visant à organiser périodiquement des congrès ouvriers internationaux afin que les travailleurs se mettent d'accord sur les formes de lutte et les objectifs à atteindre. Les participants estimaient également que l'objectif fondamental d'une telle initiative devait être de lutter contre la division de la société en classes et, dans l'immédiat, d'empêcher la "main-d'œuvre désorganisée" de migrer d'un pays à l'autre pour remplacer les grévistes. Des comités de correspondance furent créés à cet effet.

Le développement de la lutte ouvrière et la nécessité d'un rapprochement faisait que, pour la troisième fois, des ouvriers français traversaient la Manche en septembre 1864. Arrivés à Londres, ils rencontrèrent les syndicalistes à St Martin's Hall le 28. Dans ses bagages, l'ouvrier Tolain avait ramené de Paris le projet d'une proposition d'organisation, dans laquelle il préconisait la fondation d'une association internationale. Le document, inspiré de la tradition française contemporaine, était une conséquence directe des expériences mutualistes, ainsi que d'autres organisations non moins identifiées

1 Parmi eux, Tolain, Perrachon, Cohadon et Limousin, signataires du "Manifeste des Soixante". (Dolléans, 1960, p. 259)

à ce modèle. L'assemblée, présidée par Edward Spencer Beesly, philosophe positiviste radical, consacra le document apporté par les Français. Il fut rapidement traduit en anglais par Le Lubez² et célébré par le syndicaliste Wheeler sur un ton cordial et bon enfant en déclarant que les Français surpassaient toujours les Anglais, car tandis que ces derniers envoyaient leurs écrits par la poste, les Français avaient apporté de leurs propres mains un projet d'organisation à Londres, démontrant ainsi une fois de plus que le progrès venait toujours de France, même si les Français étaient les plus opprimés (apud Guillaume, 1946, p. 6).

L'accord entre les travailleurs de la toute nouvelle International Workingmen's Association (IWA) prévoyait la création d'un Conseil général qui, entre autres initiatives, convoqua dès sa formation une commission chargée de rédiger la charte de principes et les statuts provisoires de la nouvelle association. Karl Marx, le juif polonais Louis Wolff, représentant les garibaldiens et les mazziniens de la London Italian Workingmen's Society, Le Lubez et les owenistes-chartistes anglais Cremer et John Weston, collaborèrent à cette tâche. Le Conseil général comprenait également, outre les membres du comité déjà cités, l'Italo-Suisse José Fontana et l'Allemand Johann Eccarius. Pour Marx, l'AIT allait jouer le rôle fondamental d'intermédiaire dans les accords entre les organisations ouvrières d'Angleterre, de France, d'Italie et d'Allemagne (Guillaume, 1946, p. 6).

Du point de vue de Marx, la production des premiers documents de l'organisation posait quelques problèmes, notamment parce qu'il avait manqué les premières réunions de la commission et la deuxième réunion du Conseil général en raison de son mauvais état de santé. Selon Marx, cette circonstance avait permis à Le Lubez de présenter aux premières réunions un document dont la formulation était très proche des thèses mazziniennes. Il s'agissait même d'une défense d'un gouvernement central pour les classes ouvrières d'Europe, avec Mazzini à l'appui. Malgré toutes ces incohérences, les principaux axes du document furent votés par les membres du groupe et nombre d'entre eux furent approuvés. Eccarius demanda alors à Marx d'intervenir de manière plus décisive dans la rédaction des documents et, en conséquence, il convoqua une réunion à son domicile, à laquelle participèrent Le Lubez, Cremer et Fontana. Le but de cette réunion, comme l'avoua Marx lui-même, après avoir constaté "qu'il était impossible de sortir quoi que ce soit de ce fatras [la proposition de Le Lubez]", était le suivant:

“Pour justifier la manière unique dont je me proposais de ‘rédiger’ les orientations déjà votées, j’ai écrit un manifeste aux classes laborieuses, une sorte d’examen des faits et des expressions des travailleurs depuis 1845. Puis, sous prétexte que tous les faits

2 Victor Le Lubez était un professeur de musique et de français et un important interprète entre les travailleurs français et anglais de l'AIT.

historiques étaient déjà contenus dans ce manifeste, et qu'on ne pouvait pas répéter trois fois la même chose, j'ai changé tout le préambule, supprimé la déclaration de principes et enfin réduit les quarante articles des statuts à dix. Toutes mes propositions furent acceptées par le comité; la seule chose qu'il m'imposa fut d'introduire dans le préambule des statuts deux phrases sur les devoirs et les droits, la vérité, la morale et la justice, mais je plaçai ces phrases de manière à ce qu'elles ne nuisent pas à l'ensemble." (apud Guillaume, 1946, p. 6)

Marx ajouta pour justifier sa prestation: "Il faut du temps pour que le développement du mouvement permette l'ancienne franchise de langage. Pour l'instant, il faut agir *fortiter in re*, *suaviter in modo* [fort en acte et doux dans la forme]" (apud Guillaume, 1946) Le document issu de la réunion est une *adresse*, ou manifeste, publiée avec les statuts provisoires de l'AIT, tous deux rédigés par Marx.

Afin de concrétiser les efforts initiaux et de faire de l'AIT une réalité, le troisième article des statuts provisoires décida d'organiser un premier congrès en Belgique l'année suivante.³ Celui-ci, contrarié par la récente loi belge restreignant la circulation des étrangers, fut finalement remplacé par une simple conférence, qui se tint à Londres du 25 au 29 septembre 1865 (Guillaume, 1985, p. 3). Y participèrent: pour la France, Tolain, Édouard Fribourg, Charles Limousin et Eugène Varlin; pour la Belgique, César De Paepe; pour la Suisse, le Français Dupleix et l'Allemand J.-Ph. Becker.⁴ Les autres étaient les Anglais Odger, Cremer, Wheeler, Howell, Weston et d'autres, ainsi que des étrangers vivant à Londres, Dupont, Vésinier, Le Lubez, Hermann Jung, Marx, Eccarius, Wolff, Bobrzinski et d'autres. Non seulement les orateurs réexaminèrent les documents de 1864, mais ils convoquèrent un premier congrès pour l'année suivante, qui se tint à Genève le 3 septembre.

La même année que la conférence, les statuts provisoires, qui avaient été imprimés pour la première fois à Londres en novembre 1864, furent traduits en français et imprimés pour la première fois en janvier suivant.

3 L'imprimeur César De Paepe a eu une influence considérable sur l'organisation des travailleurs en Belgique. Formé dans une tradition proudhonienne très importante dans le pays, il collabore aux journaux *La Tribune du Peuple* et *La Rive Gauche* parisienne, tous deux en phase avec les idées du maître de Besançon. Plus tard, et plus clairement au Congrès de Bruxelles, il passe dans le camp collectiviste de l'Internationale (Droz, 1977, p. 738).

4 Becker vivait à Genève depuis les lendemains de la révolution allemande de 1849 (Droz, 1977, p. 32).

Les premiers congrès

L'Internationale tint son premier congrès en septembre 1866, entre le 3 et le 8, après qu'une partie du Conseil général eut hésité sur la viabilité d'une réunion face à de nombreuses adversités. Selon James Guillaume (1985), le *Bureau de Paris* envoya 11 délégués au Congrès de Genève (Bourdon, Carmélinat, Chemalé, Cultin, Fribourg, Guirad, Malon, Murat, Perrachon, Tolain et Varlin); Lyon en envoya quatre (Baudy, Honoré Richard, Adrien Schettel et Secrétan); Rouen, Emile Aubry, et Neuville-sur-Saône, Baudrand.⁵ Le congrès se compose, outre ces 17 délégués français, de cinq membres du Conseil général (Odger, Jung, Eccarius, Cremer et Dupont); 20 délégués de 15 sections de Suisse, dont Pierre Coullery, Jules Vuilleumir et Peter (pour La Chaux-de-Fonds), James Guillaume (pour le Locle), Adhémar Schwitzguébel (pour Sonvillier), Cornaz (pour Lausanne), Bocquin (pour Montreux), le Français Dupleix, le Polonais Card (pseudonyme de Czwierzakiewicz), les Allemands Becker et Heidt (pour Genève) et Karl Bürkly (pour Zurich et Wetzikon); ainsi que trois délégués de quatre sections allemandes, Moll (pour Cologne et Solingen), Muller (pour Stuttgart) et Butter (pour Magdebourg). Il y avait également 15 délégués de 11 sociétés affiliées au congrès mais n'appartenant pas à l'Internationale. La présidence du congrès revient à Jung, horloger suisse, né à Saint-Imier (canton de Berne), installé à Londres et parlant le français, l'anglais et l'allemand. Les deux vice-présidences sont assurées par Dupleix et Becker, et les secrétariats par Coullery, Card, Bourdon et Moll.

La délégation suisse, la plus importante numériquement, était en grande partie le fruit du travail de Pierre Coullery, médecin et démocrate radical du Jura bernois, établi à La Chaux-de-Fonds, en contact avec le Conseil général depuis 1865. Il fonda la section de La Chaux-de-Fonds et encouragea la création de sections à Boncourt, Bienne, Sonvillier, Saint-Imier, Porrentruy, Neuchâtel et Locle.

Dès 1865, preuve de la vigueur des efforts en faveur de l'organisation, il existait également des sections à Genève, Lausanne, Vevey et Montreux. La section genevoise avait été fondée sous l'influence du socialiste allemand Jean-Philippe Becker, animateur du journal *Verbot*, créé en janvier 1866 pour représenter les sections alémaniques. Dans les cantons romans de Suisse, sous l'impulsion d'internationalistes liés à Coullery, il y avait aussi, en décembre 1865, *La Voix de l'Avenir*, l'un des rares périodiques socialistes en français qui circulaient à l'époque.

Même si les statuts provisoires (*Provisional Rules*), rédigés en anglais, ont été approuvés avec quelques modifications, une question centrale, cependant, suscita une discussion longue et animée. Les Parisiens soutenaient que seuls

5 Eugène Dupont avait remplacé Le Lubez comme représentant francophone au Conseil général.

les travailleurs manuels, seuls capables à leurs yeux de transformer leur propre réalité, devaient être acceptés dans l'Internationale. Ils affirmaient que l'entrée d'intellectuels permettrait l'infiltration de "politiciens" et d'"hommes de parti", qui feraient de l'AIT un "instrument à leur profit".⁶ Ils craignaient surtout que l'AIT cesse d'être un mouvement typiquement ouvrier, organisé sur la base d'associations de résistance, et prenne une physionomie de parti politique.⁷

Faisant preuve d'une compréhension différente, la majorité de l'assemblée plénière décida d'approuver l'affiliation des "travailleurs de la pensée", hommes de science qui avaient contribué à la création de certaines des sections représentées au congrès. L'opposition française transigea ainsi.

Une autre question, qui serait débattue l'année suivante, concernait les armées nationales régulières. Sur cette question, les Français défendaient la thèse du "peuple en armes", par opposition au maintien d'armées permanentes. Ils faisaient valoir que la patrie perdrait le soutien de milliers de ses travailleurs, internés dans des casernes et privés de liberté. Selon les Français, les travailleurs devaient veiller à leur propre sécurité intérieure et extérieure. La classe devait donc s'armer, car "se donner des gardiens, c'est aussi se donner des maîtres". (apud Dolléans, 1960, p. 266)

La question de l'éducation ouvrière, autre sujet d'intérêt, finit par diviser la délégation française. Varlin n'était pas d'accord avec ses collègues du *Bureau* de Paris, qui estimaient pour la plupart que l'éducation était une tâche familiale, étant donné que l'État était hostile au prolétariat. Pour lui, l'éducation devait être la responsabilité de la société dans son ensemble, et pas seulement de la famille.

En ce qui concerne le paiement des taxes, il a été conclu que la charge des tarifs douaniers retombait invariablement "sur les producteurs". Ce qui rendait plus évidente l'organisation bourgeoise de la société. Compte tenu de ce qui précède, le congrès décida que ce n'est que lorsque toute la société sera composée exclusivement de "producteurs" qu'il sera justifié de payer des impôts. Toujours dans le domaine de la production, il fut décidé de limiter la journée de travail à huit heures par jour, seule capable, selon les délégués présents, de satisfaire physiologiquement et socialement tous les travailleurs.

6 Lors des séances du congrès de Genève, des étudiants blanquistes et radicaux (Protot, Alphonse Humbert, Calavaz, Jeunesse, Lalourcet et Rey) prennent la parole pour accuser la délégation parisienne de promiscuité politique avec le Palais-Royal. Tolain et ses collègues parisiens accusent ces jeunes d'être des "politiciens", des "bavards", incapables de comprendre les questions ouvrières (Guillaume, 1985, p. 6).

7 Cette opposition aux groupes politiques augmenta encore les soupçons qui existaient déjà au sein de l'AIT, à savoir que les Proudhoniens étaient des agents agissant dans l'intérêt de Napoléon III, puisque les Républicains étaient les plus grands adversaires de l'Empire dans le domaine politique formel (Victor, 1977, p. 46).

Après les débats, les statuts généraux ont été approuvés et une commission a été créée pour rédiger leurs annexes.⁸ Le document fut finalisé en trois langues: français, anglais et allemand. Les versions présentent cependant quelques différences. Au-delà de la simple adaptation aux langues, une nuance importante entre les conceptions était restée comme une marque distinctive dans la traduction française. Dans la section “considérants”,⁹ un différend a été masqué grâce au texte final dans cette langue. Selon le texte original anglais, en ce qui concerne les stratégies, “l’émancipation économique des travailleurs est le grand objectif auquel tout le mouvement politique doit être subordonné *en tant que moyen* (c’est nous qui soulignons)” – les initiatives politiques étaient d’une grande importance, même si elles étaient considérées comme “un moyen”. Dans la version française, en revanche, l’expression

8 Depuis la première traduction en français, encore sous le nom de Statuts provisoires, en 1864, certaines parties du document original ont disparu ou ont fait l’objet d’une nouvelle interprétation. Selon les membres du *Bureau de Paris*, ces changements étaient dus à la situation de répression en France et au manque de bons traducteurs. Cependant, il y a lieu de croire, selon Guillaume (1985, p. 17), que la première traduction de 1864 est aussi déjà une explication des rivalités entre les conceptions centraliste et fédéraliste, puisque le texte “*sous une direction commune*” est remplacé dans la version française par “dans le même esprit”, plus compatible avec la tradition autonomiste des mutualistes.

9 Les considérants: “Que l’émancipation des travailleurs doit être l’œuvre des travailleurs eux-mêmes; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas servir à constituer de nouveaux privilèges, mais à établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs; que la soumission du travailleur au capital est la source de tous les esclavages politiques, matériels et moraux; que de même l’émancipation économique des travailleurs est le grand objectif auquel tout mouvement politique doit être subordonné; que les efforts accomplis jusqu’ici ont échoué faute de solidarité entre les travailleurs des différentes professions de chaque pays, et d’union fraternelle entre les travailleurs des différentes régions; que l’émancipation des travailleurs n’est pas seulement un problème local ou national, mais au contraire un problème qui concerne toutes les nations civilisées, et que sa solution est nécessairement subordonnée à leur coopération théorique et pratique; que le mouvement qui se produit parmi les travailleurs des pays les plus industrialisés du monde, en engendrant de nouvelles espérances, avertit solennellement de ne pas retomber dans les anciennes erreurs, et conseille de combiner tous les efforts jusqu’ici divisés; c’est pourquoi les soussignés, membres du Conseil élu par l’assemblée tenue le 28 septembre 1864 à St. Martin’s Hall à Londres, ont pris les mesures nécessaires pour fonder l’Association internationale des travailleurs. Je déclare que cette Association internationale, ainsi que toutes les sociétés et tous les individus qui y ont adhéré, reconnaîtront, sur la base de leur conduite envers tous les hommes, la Vérité, la Justice et la Morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité; considérant comme un devoir de revendiquer non seulement pour eux les droits de l’homme et du citoyen, mais aussi pour tous ceux qui remplissent leurs devoirs. Plus de devoirs sans droits, plus de droits sans devoirs”. (Victor, 1977, p. 34)

anglaise “*as a means*” a été supprimée, sans être remplacée par l’expression correspondante “*comme un moyen*”. Omission qui allait dans le sens de l’idée selon laquelle l’action politique ne jouerait qu’un rôle négligeable. (Victor, 1977, p. 37) Une formulation, en effet, beaucoup plus adaptée à la prédication des délégués de Paris. Il n’est pas absurde d’imaginer que l’enthousiasme provoqué par l’approbation des documents – qui aurait pu apparaître comme une victoire collective, puisqu’elle surmontait apparemment les querelles débattues jusqu’alors – a fini par être à l’origine de la double version des documents.¹⁰

En ce qui concerne le fonctionnement de l’Internationale, le règlement général atteste de la structure fédéraliste de l’organisation.¹¹ Le Conseil général était chargé d’assurer les relations transfrontalières entre les *bureaux* centraux basés dans chaque pays. Il était également chargé de faire appliquer les décisions du Congrès et de rendre publiques les résolutions dans les documents envoyés aux différentes sections. Les *bureaux* centraux avaient pour mission de regrouper les sections d’une même langue dans une même région et leurs membres élus pouvaient être révoqués à tout moment par les sections affiliées. Ils devaient également adresser une fois par mois au Conseil général un rapport sur la situation des sections dont ils avaient la charge. Les sections pouvaient élire un délégué au Congrès général et, si elles le souhaitaient, s’unir à d’autres sections pour renforcer leur représentation. Chaque section était libre d’élaborer ses propres statuts et règlements en fonction des circonstances locales et des lois en vigueur dans son pays, pour autant qu’ils ne portaient pas atteinte aux documents généraux de l’AIT (Guillaume, 1985, p. 24). Les statuts et le règlement général pouvaient être révisés et modifiés à chaque congrès à la demande des deux tiers des délégués élus par leurs sections.

Le Congrès de Genève décida également que le Conseil général resterait basé à Londres, et décida de maintenir le conseil des délégués précédemment nommé.¹² Il fixa le deuxième congrès à l’année suivante, qui se tiendrait à Lausanne le premier lundi de septembre.

Dans la continuité des travaux de l’année précédente, le deuxième congrès de l’AIT se réunit à Lausanne du 2 au 7 septembre 1867. Paris avait élu neuf délégués: Tolain, Murat (mécanicien), Fribourg, Chémalé (architecte), Martin

10 Bien qu’en 1866 Charles Longuet ait préparé une nouvelle traduction, plus proche du document original anglais, qui fut publiée dans *La Rive Gauche* à Bruxelles, c’est la version parisienne qui servit de référence générale dans les congrès ultérieurs de l’AIT (Freymond, 1973, p. 53).

11 L’appellation Conseil général, adoptée dans les documents français, apparaît dans les documents anglais et allemands comme Conseil central ou Comité central (Guillaume, 1985, p. 17).

12 Le Lubez, cependant, fut empêché de continuer à exercer ses fonctions parce qu’il avait été condamné par les forums de l’AIT pour avoir diffamé ses camarades (Guillaume, 1985, p. 25).

(imprimeur sur étoffes), Garbe (chaudronnier), Pioley (mécanicien), Reymond (lithographe) et Beaumont (ciseleur).

Lyon envoya Schettel et Palix (mécaniciens); Neuville-sur-Saône, Rubaud (imprimeur de tissus); Villefranche, Chassin (viticulteur); Vienne – département de l'Isère -, Ailloud (tailleur); de Marseille, Fuveau, Bordeaux, Rouen, Caen et Condé-sur-Noireau vinrent les délégués Vasseur (réfameur), Vézinaud (cordonnier), Aubry et Longuet (ancien rédacteur en chef de *La Rive Gauche*). Le Conseil général était représenté par Dupont, qui présidera le congrès, ainsi que par Eccarius, Friedrich Lessner et Carter. Odger et Cremer arrivèrent au moment où les sessions étaient sur le point de se terminer. L'Angleterre envoya également Alfred A. Walton, architecte et président de la National Reform League¹³ et Daniel Swan, de Coventry, Warwickshire. Parmi tous les délégués, il convient également de mentionner César De Paepe (imprimeur) de Bruxelles, Ludwig Kugelmann (médecin) de Hanovre, L. Büchner (intellectuel allemand de premier plan). Büchner (important intellectuel allemand), de Darmstadt; Coullery, de La Chau-de- Fonds; James Guillaume (enseignant), du Locle, secrétaire et rédacteur des procès-verbaux du congrès; Perron (de Genève), Dupleix (français), Becker (publiciste allemand), Karl Bürkly, de Zurich et, pour les sections italiennes, Stampa et Tanari.¹⁴ (Guillaume, 1985, p. 22).

La présidence du congrès fut proposée à Murat qui, ne parlant pas d'autre langue que le français, la déclina au profit de Dupont. Les deux autres postes de vice-présidents étaient occupés par Eccarius et Becker, tous deux familiers de l'anglais et de l'allemand. Quatre secrétaires furent également choisis pour le début de la session: Büchner, le phalanstérien Bürkly, Vasseur et Guillaume.

Les séances plénières se déroulèrent dans une relative discipline, grâce notamment aux qualités fondamentales d'organisateur du Parisien Chemalé, qui contribua largement, selon les dires de Guillaume, à la stabilité des journées de débat.

Les résolutions et les questions abordées par le Congrès de Lausanne peuvent être résumées comme suit:

1^{er} point. Les moyens pratiques de faire de l'Internationale un centre d'action de la classe ouvrière contre le capital. Le congrès vota plusieurs résolutions de nature administrative, recommandant au Conseil général la publication d'un bulletin et l'envoi de communications trimestrielles aux autres *bureaux* centraux de chaque pays, fixant les cotisations (10 centimes par membre) et déterminant les critères de délégation aux congrès annuels.

2^e point. L'utilisation du crédit par les classes ouvrières pour leur émancipation de la bourgeoisie et des gouvernements. Le congrès recommanda

13 La National Reform League a inscrit les chartistes et les socialistes dans ses statuts.

14 Selon Guillaume (1985, p. 31), le marquis de Tanari représentait les sociétés ouvrières de Bologne et de Bozzano.

le principe de l'organisation mutuelle du crédit, la création de banques nationales qui offrent aux travailleurs un crédit gratuit, ainsi que des sociétés d'assurance mutuelle. Il décida que les sociétés artisanales devaient investir leurs fonds dans la coopération à la production, au lieu de les déposer dans des banques bourgeoises. Charles Longuet, De Paepe et Eccarius divergèrent sur ces questions, mais la résolution ci-dessus l'emporta.

3^e point. Le souci de l'émancipation du "quatrième état" (classe ouvrière), le mutualisme¹⁵ pour la réciprocité comme base des relations sociales. Solidarité. Sociétés ouvrières. La plupart des congressistes pensaient qu'une grande partie de ce qui était fait contribuait à construire un quatrième pouvoir avec un cinquième pouvoir encore plus misérable en dessous. Toutefois, ce danger tendrait à s'atténuer à mesure que le développement de l'industrie moderne rendra impossible la production à petite échelle. La production moderne, selon le congrès, fait du travail coopératif une nécessité pour tous. Il faut aussi, selon les délégués, que le prolétariat comprenne que la transformation sociale ne peut se réaliser de façon radicale et définitive que par des moyens qui touchent l'ensemble de la société. Néanmoins, ils réaffirmèrent leurs résolutions d'encourager tous les efforts des sociétés ouvrières, de faire disparaître le plus possible l'idée de la prévalence du capital sur le travail au sein de ces associations, et de mettre l'accent sur la défense du mutualisme et de la fédération.

4^e point. Travail, capital, chômage, réduction du temps de travail, abolition des salaires et répartition des produits. Faisant siennes les décisions de Genève, le congrès déclara que "l'état actuel de l'industrie" était semblable à celui de la guerre et que le prolétariat devait donc défendre ses salaires par l'entraide. Il comprend également que, si la défense des salaires était importante en raison de la situation actuelle, il était indispensable de ne pas oublier la lutte en faveur de la suppression du salariat.

5^e point. Le rôle des hommes et des femmes dans la société, l'éducation des enfants, l'éducation globale et la liberté d'éducation.¹⁶ Celle-ci doit être scientifique, professionnelle et productive. Un programme d'éducation globale a été recommandé. Les congressistes estimèrent qu'il était indispensable d'organiser des écoles-ateliers sans frais pour l'ouvrier, l'impôt prélevé sur le citoyen couvrant tous les frais. Le congrès accorda à l'État le droit de remplacer le père de famille uniquement lorsque celui-ci n'est

15 Dès ce congrès, une question importante se pose, qui sera reprise l'année suivante. Une confrontation entre collectivistes et mutualistes oppose les Français et les Italiens, qui défendent la propriété individuelle des moyens de production, aux Belges, Anglais et Allemands, qui défendent la propriété collective et l'abolition du droit d'héritage (Dolléans, 1960, p. 275).

16 Ce poste comprend également la "phonographie", une réforme de l'orthographe destinée à faciliter l'apprentissage, suggérée en 1866 par un ouvrage d'E. Raoux, alors professeur à Lausanne (Guillaume, 1985, p. 54).

pas en mesure de remplir son devoir.¹⁷ L'éducation religieuse est supprimée du programme. Le congrès estima qu'une langue universelle et une réforme de l'orthographe serait bénéfique pour le prolétariat et contribuerait grandement à l'unité des peuples et à la fraternité des nations.

6^e point. Définir le rôle de l'État, des services publics, de la justice, etc. L'État est ou doit être le strict exécutant des lois votées et reconnues par les citoyens. Les nations devraient rendre l'État propriétaire des moyens de transport, afin de mettre fin aux monopoles privés. Les jugements doivent être rendus par des citoyens élus au suffrage universel.

7^e point. Privation des libertés politiques, troubles sociaux, etc. Le congrès considère que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'éducation sociale du peuple. L'émancipation sociale est donc inséparable de l'émancipation politique.¹⁸

8^e point. Message collectif au Congrès de la Paix et de la Liberté à Genève. Le Congrès de Lausanne salue et comprend que la paix est la première condition du bien-être général, mais qu'elle ne peut être consolidée que par un nouvel ordre social qui ne verra plus dans la société deux classes dont l'une est exploitée par l'autre.

9^e point. Concernant le siège du Conseil général. À l'unanimité des délégués, la ville de Londres reste le siège du Conseil général.

Au cours du congrès, César De Paepe fit pression à plusieurs reprises sur le plénum pour qu'il approuve la défense de la propriété foncière collective. Il est accompagné des Allemands, des Britanniques et de quelques Français et Suisses.

Finalement, c'est la capitale belge, Bruxelles, qui fut choisie pour accueillir le prochain congrès, la loi sur la circulation des étrangers ayant officiellement perdu son effet. Le Congrès de Lausanne nomma les membres du Conseil général, dont beaucoup étaient des vétérans de la fonction. Ils furent confirmés et nommés: Besson, Bobcyski, Bürkly, Carter, Dell, Dupont, Eccarius, Fox, Harriet Law, Howell, Hales, Jung, Lucraft, Lessner, Lassaise, Lafargue, Marx, Morgan, Maurice, Odger, Shaw, Steinsby, Williams, Weston, Yarrow, Zabicki, Walton, De Brecon et South Wales. (Guillaume, 1985, p. 38) Sur la huitième question, Guillaume, Tolain et De Paepe furent investis comme délégués au Congrès international de la paix et de la liberté, qui devait se tenir à Genève immédiatement après Lausanne.

17 Au Congrès de Lausanne, un courant d'opinion émerge pour la première fois qui considère que c'est le rôle de l'Etat, en l'absence des parents, d'éduquer les enfants (Victor, 1977, p. 60).

18 Selon Guillaume (1985, p. 36), le but spécifique de la septième question, outre son intérêt pratique évident, était de certifier par le vote la position de certains délégués parisiens accusés l'année précédente par les étudiants blanquistes d'être des agents bonapartistes. Les suspects votent en faveur de la proposition.

A bien des égards, le Congrès de Lausanne représenta un pas important pour donner à l'AIT une physionomie non seulement organique, mais sans équivoque révolutionnaire. A Lausanne, ce qui avait été perçu auparavant comme une position corporatiste, de quelques groupes seulement, a pris une orientation plus définie et, dans la même direction, les positions en faveur de la rupture avec le système actuel ont évolué. En termes de représentativité et de participation, la réunion de Lausanne compta un plus grand nombre de participants que la précédente: 72 délégués y assistent (García, 1977, p. 54). Au total, les Suisses et les Français, dont la plupart étaient en phase avec les enseignements de Proudhon, totalisaient 57 délégués.

Malgré une situation politique défavorable, le troisième congrès de l'Internationale se déroula comme prévu du 6 au 13 septembre à Bruxelles. La Suisse romande était représentée par Mermilliod (horloger), Charles Perron (émailleur), Quinet (tailleur de pierre) et Graglia (graveur), tous de la section genevoise. Y participèrent également Adolphe Catalan, membre de l'Association du Sou pour l'affranchissement de l'individu et de la pensée, non affiliée officiellement à l'Internationale; Becker (ancien militaire et fabricant de balais), Fritz Robert (professeur de mathématiques), ce dernier représentant également les sections de La Chaux-de-Fonds, Locle, Courtelary, Saint-Imier, Moutier, Bienne et Sonvillier; Robert remplace Coullery dans la délégation de La Chaux-de-Fonds. (García, 1977, p. 65) Le Conseil général, resté à Londres, envoya Shaw, de l'Association ouvrière des peintres, Lucraft, de l'Association des chaisiers, ainsi que Jung, Eccarius et sept autres représentants.¹⁹ Pour la France, il y avait 18 délégués, tous ouvriers, dont Tolain, Charles Longuet, E. Aubry (lithographe) et Alph. (Maitron, 1992, p. 47) Les Allemands en envoyèrent cinq autres, l'Italie un seul et encore un autre, un ouvrier espagnol, Antonio Marsal Anglora, représentant la Légion ibérique.²⁰ Les Belges, majoritaires au congrès, représentaient 54 délégués, dont De Paepe. (Dolléans, 1960, p. 282) Au total, une centaine de délégués furent accrédités.

Le premier jour du congrès, le thème principal fut la guerre et la position que les travailleurs devaient prendre face aux hostilités. Sur ce sujet, très actuel, le délégué Catalan, de Genève, dit que la guerre s'appuie beaucoup sur "l'opinion publique", qu'elle en dépend dans une certaine mesure. Et que les institutions

19 Il faut rappeler que Varlin et d'autres internationalistes français ont été emprisonnés à cause des procès intentés contre eux par le Second Empire (Cf. *Itinéraire*, 1993). Marx, dans une lettre à Engels datée du 29 août, commente ainsi cette situation: "Heureusement, nos vieilles connaissances de Paris sont derrière les barreaux". (García, 1977, p. 70)

20 La Légion ibérique était une société secrète, initialement organisée par le fédéraliste Fernando Garrido en 1861, qui avait certainement déjà des liens avec les homologues fondés par Bakounine avant 1868 (Paz, 1992, p. 5).

de l'État doivent être combattues par l'Internationale, car c'est dans ce combat que l'ennemi sera affaibli, et c'est ainsi que l'on pourra éviter que les intérêts de la bourgeoisie ne se confondent avec ceux du peuple. Selon Catalan, c'est en substituant l'"opinion publique" à la sienne que la bourgeoisie maintient la société dans la subordination. Pour De Paepe, les travailleurs organisés doivent boycotter le service militaire. Car, entre autres, l'internement dans les casernes est un déni de travail. Pour lui, la guerre est le symptôme d'un déséquilibre social, causé principalement par la faim. Cependant, dans le cas spécifique de l'Europe de l'Est, elle sert à garantir les privilèges du marché. Tolain, en accord avec les autres, ajoute que la guerre n'a jamais été une "sanction du droit", mais la "raison du plus fort", une forme supplémentaire de subordination des peuples au despotisme des gouvernements. Il appelle l'Internationale, par l'intermédiaire de ses sections, à s'opposer à toute guerre en Europe, car ce serait certainement une "guerre civile" entre "producteurs", frères ouvriers. Comme mesure pratique, le congrès vota, sur la base des interventions des délégués, une proposition de Longuet selon laquelle les travailleurs devraient, en cas de guerre, cesser leurs activités productives.²¹

C'est à ce troisième congrès que les délégués ont le plus clairement défini la position de l'Internationale sur ce point névralgique de la stratégie socialiste. Les faits nous permettent d'affirmer qu'à Lausanne, si l'on tient compte de l'univers des positions clairement exprimées, De Paepe avait été presque isolé dans sa conception collectiviste de la question. Cependant, malgré l'absence d'accord entre ses positions et celles des autres, elles étaient suffisamment percutantes pour empêcher une délibération fermée sur la question.

A Bruxelles, De Paepe, dans un long document où l'on trouve plusieurs citations de Proudhon, revint sur le sujet de la propriété foncière, en déclarant ce qui suit à propos de la transformation de la culture paysanne en France:

"Alors, bien sûr, ce désir de possession exclusive, de libre et absolue disposition, que l'on dit profondément enraciné dans le coeur du paysan français et que Michelet a tenté de poétiser en l'appelant 'le mariage mystique de l'homme avec la terre', disparaîtra; mais, confronté à la loi impérieuse de la nécessité, le paysan français finira par oublier cette utopie; Il sera heureux, après tout, quand il aura échangé son titre vide à la propriété exclusive et son droit à la jouissance égoïste et solitaire (si l'on peut appeler

21 A ce sujet, Marx écrit à Engels le 16 septembre, se plaignant d'Eccarius qui, selon lui, aurait omis dans le texte finale l'idée d'une guerre possible entre la France et la Prusse "au profit de la Russie". Marx (1868) ridiculise également les "sottises" des Belges lorsqu'ils prêchent, avec les Français, "la grève contre la guerre". A propos d'Eccarius, il ajoute, estimant que son allié n'a pas su expliquer les contradictions des Proudhoniens: "il ne sera plus jamais nommé délégué".

jouissance le travail agité sur un sol épuisé) contre l'avantage d'être copropriétaire d'un sol dont les produits seront multipliés par 20 avec un travail 20 fois moins pénible." (apud Freymond, 1973, p. 528)

Face à ce qu'il appelle le "nouveau féodalisme territorial", phénomène observé en France avec l'arrivée du capitalisme dans les campagnes, De Paepé soutient que l'acceptation du passage à la propriété collective sera la seule issue pour les paysans.

A ce sujet, les délégués réunis à Bruxelles décidèrent que les mines de toute nature, les chemins de fer, les routes, les terres arables, les canaux, les lignes télégraphiques, les autres moyens de communication et même les forêts devaient être la propriété collective des travailleurs.²² En ce qui concerne les outils et les moyens de transformation des matières premières en produits de consommation, les délégués furent unanimes pour affirmer qu'ils devaient appartenir aux producteurs, donc aux ouvriers et aux paysans.

Compte tenu de ces décisions, on peut dire que le troisième congrès de l'AIT a fini par s'affilier au projet collectiviste en ce qui concerne ses objectifs à moyen et long terme, et donc ses finalités, et au projet mutualiste à court terme, en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre.

Les autres points abordés peuvent être résumés en six points:

1^{er} point. Sur les grèves, les fédérations entre sociétés de résistance et la formation de conseils pour arbitrer les grèves. Le congrès n'a pas compris "l'arbitrage" dans le sens de la "paix sociale", ni que la justice de la classe ouvrière ait une correspondance avec la justice bourgeoise. Le Conseil d'arbitrage devait être composé de représentants des sociétés de résistance, et sa mission était d'examiner, au cas par cas, du point de vue des intérêts des travailleurs, la nécessité et l'opportunité de déclarer la grève. Le congrès a également compris que la grève n'était pas un moyen de libérer complètement le travailleur, mais qu'elle était souvent une nécessité dans la lutte actuelle entre le travail et le capital. Que, du point de vue de l'opportunité et de la légitimité, il convenait de créer dans la fédération des groupes de résistance de chaque localité une commission composée de délégués de la base choisis par

22 Sur la cinquantaine de délégués, 30 votent pour (huit Anglais, quatre Français, quatre Allemands, un Italien et 13 Belges), cinq contre (un Français et quatre Belges) et 15 Suisses s'abstiennent (l'abstention est due au fait que les délégués n'ont pas l'autorisation de leur base pour délibérer sur une question aussi importante; cependant, ce qui sera confirmé plus tard, c'est que les Suisses sont très proches des thèses collectivistes). Faute d'unanimité, le débat sur la question se poursuit cependant au congrès de Bâle de l'année suivante (Guillaume, 1985, p. 65).

les groupes fédérés. Cette commission devrait juger de l'opportunité et de la légitimité des grèves.

2^e point. L'éducation intégrale. Reconnaissant l'impossibilité d'organiser un enseignement rationnel à l'heure actuelle, le congrès proposa aux différentes sections d'ouvrir des cours publics d'enseignement scientifique, professionnel et productif, c'est-à-dire d'enseignement intégral pour remédier, dans la mesure du possible, à l'insuffisance de l'enseignement que reçoivent les travailleurs à l'époque. La lutte pour la réduction du temps de travail doit être liée au projet d'éducation intégrale.

3^e point. Le crédit mutuel. Le congrès décida de créer des banques d'échange basées sur le prix de revient, dans le but d'un crédit démocratique et égalitaire. Il est donc entendu que l'échange mutuel international combattra le protectionnisme et le libre-échange des économistes bourgeois. En même temps, la pratique du crédit mutuel associée à la forme fédéraliste de l'organisation politique devrait soutenir la future société sans classes, après l'inévitable rupture avec le système bourgeois actuel. Le projet déjà en cours à la session de Bruxelles a été pris comme modèle à étudier par les autres sessions de l'Internationale, en vue d'en débattre au prochain congrès de l'organisation.

4^e point. Réduction de la journée de travail. Suite à la décision unanime du Congrès de Genève, les sessions plénières de Bruxelles ont décidé que la réduction de la journée de travail était une condition préalable et indispensable à d'autres améliorations sociales. Elles ont également décidé que cette conclusion devait trouver une contrepartie pratique dans les différentes sessions.

5^e point. Les coopératives. Le congrès a critiqué le modèle d'associations coopératives engagé dans le système actuel et fonctionnant selon la logique du profit. Pour éviter un tel résultat, le congrès soutient que les coopératives n'ont, ou ne devraient avoir, d'autre objectif que d'arracher les instruments de production des mains des capitalistes pour les mettre à la disposition des travailleurs.

6^e point. Les revendications des travailleurs. Le Congrès de Bruxelles, à l'initiative des sections belges, considère que les travailleurs doivent construire un programme unique de revendications, thème déjà abordé à Genève. Ces revendications devaient être répertoriées dans des documents régionaux afin de constituer, l'année suivante, des axes thématiques en faveur de l'élaboration d'un agenda international de la classe ouvrière. (Guillaume, 1985, p. 72) Les délibérations de Bruxelles, malgré l'importance des décisions, n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Sur de nombreux points, les différentes affiliations aux traditions mutualistes, collectivistes et communistes, par l'intermédiaire de leurs représentants, sont en désaccord en séance plénière et, comme il se doit, les orateurs défendent à tour de rôle les nuances d'opinion sur un même point. Il n'est pas rare qu'une faible marge de voix fasse basculer la position du

collectif des délégués dans une direction, marginalisant une autre qui, bien que minoritaire, ne disparaîtra pas complètement. Dans l'ensemble, Bruxelles représente le triomphe du collectivisme sur le mutualisme, même si ce dernier ne survit, comme nous l'avons vu, que de manière résiduelle dans certaines résolutions. Le mutualisme, bien qu'affaibli dans ses axes centraux, a pu servir de complément au collectivisme qui, dans ses grandes lignes, surtout en France, influencera grandement le syndicalisme révolutionnaire." (Maitron, 1992, p. 47).

Congrès de Bâle

1869 fut aussi l'année du quatrième congrès de l'AIT, qui se tint à Bâle du 5 au 12 septembre. Si le *Bureau de Paris* est officiellement fermé par les autorités, les sections affiliées à l'organisme international à Londres sont autorisées, en vertu de la loi française, à participer aux manifestations de leur organisation à l'extérieur du pays. Profitant de cette lacune juridique, une trentaine de délégués français assistent au congrès de Bâle, représentant leurs associations professionnelles: Varlin (relieur), Tolain et Landrin (bronziers), Durand (bijoutier), Roussel (ferblantier), Flahaut et Tartaret (marbriers), Murat (mécanicien), Pindy et Fruneau (charpentiers), Franquin (imprimeur), Langlois (tourneur), Dereure (cordonnier), Dosbourg (membre de l'Association du crédit mutuel des teinturiers), Mollin (doreur et représentant du Cercle des prolétaires parisiens positivistes) et Chemalé (représentant des affiliés parisiens de l'Internationale). Émile Aubry (lithographe) et deux autres délégués textiles représentent les Fédérations ouvrières de Rouen et d'Elbeuf; Albert Richard (tisserand), accompagné de quatre autres délégués, représente les sections lyonnaises. Les villes de Limoges et de Marseille sont également représentées. La délégation française comprend également Creusot, Piéton, Bourseau, Outhier, Palix, Monier, Foureau et Boudet (Guillaume, 1946, p. 41).

Sept représentants vinrent d'Allemagne: Rittinghausen, W. Liebknecht, Becker, Goegg, Janasch, Greulich et Hess. La Belgique a envoyé De Paepe, Brismée, Bastim, Paul Robin et Hins. La Fédération romane envoya onze représentants, dont Guillaume, Heng, Brosset, Schwitzguébel et Fritz Robert. La Suisse allemande envoie encore 11 représentants et l'Autriche Neumayer et Overwinder. L'Italie est représentée par Caporusso et Heng, l'Espagne par Farga-Pellicer et Santiñón. Les États-Unis sont représentés par un ouvrier de la National Labour Union, Cameron, et le Conseil général par Applegarth, Lucraft, Cowell Stepney, Eccarius, Lessner et Jung. Bakounine est représenté simultanément par des travailleurs italiens et lyonnais (Guillaume, 1985, p. 193).

Les premiers jours, les congressistes traitèrent de questions administratives, de certains besoins pratiques et de rapports du Conseil général. Il y eut également une proposition des délégués de Zurich sur la “législation directe” par le peuple, qui ne fut finalement pas discutée, mais qui permit néanmoins d’enregistrer quelques opinions divergentes. Le premier point à l’ordre du jour de la réunion, très attendu, concernait la propriété foncière, un thème déjà abordé lors du précédent congrès et qui, une fois de plus, revenait dans le forum délibératif. Par 54 voix contre 4, les délégués réaffirmèrent leur position selon laquelle la propriété devait être collective et que la société avait également le droit d’abolir la propriété individuelle de la terre. Cinq représentants de Paris – Varlin, Flahaut, Franquin, Dereure et Tartaret – suivirent la majorité et votèrent pour; les quatre votes contre étaient également le fait de Français – Tolain, Pindy, Chémalé et Fruneau. Tolain résuma ainsi l’opinion de la minorité:

“Pour réaliser l’émancipation des travailleurs, il faut reconnaître à l’homme le droit de s’approprier la totalité de sa production et transformer tous les contrats de location en contrats de vente: alors, la propriété étant toujours en circulation, elle cesse d’être abusive par la force des choses; donc, dans l’agriculture, comme dans l’industrie, tous les travailleurs pourront travailler pour eux-mêmes. Ils se regroupent comme et quand ils l’entendent, dans le cadre d’un contrat librement consenti qui préserve la liberté des individus et des groupes” (apud Dolléans, 1960, p. 303).

Cette lecture mutualiste de Tolain négligeait largement l’évolution de la pensée de Proudhon, en particulier celle de son ouvrage posthume, *De la Capacité Politique des Classes Ouvrières*.

Les positions sur la production agricole étaient diverses. La majorité, dont Becker, Collin, Janasch, Lessner, Lucraft, Rittinghausen, Sentiñon et Varlin, était d’avis que le sol devait “être cultivé et exploité par des communes solidarisées”. En réponse à Tolain, Bakounine affirma que l’individu est un produit de la société et que, sans la société, l’homme n’est rien. Quant à l’organisation de la production agricole, il conclut à la “solidarité des communes”, proposée par la majorité de la commission, d’autant plus que cette solidarité implique l’organisation de la société “de bas en haut”, alors que les propositions de la minorité supposent un Etat.

Bakounine insista également sur la destruction de tous les États nationaux et territoriaux, et sur le fait que l’État international de millions de travailleurs devait être construit sur ces ruines, une tâche qui incombait à l’Internationale.²³

23 Selon Guillaume (1985, p. 197): “Je me souviens avoir demandé à Bakounine comment il pouvait, en tant qu’ennemi de l’Etat, revendiquer “la construction, sur les ruines de tous les Etats nationaux, de l’Etat international de millions de

Le vote sur cette question finit par confirmer l'état d'esprit de la majorité des congressistes. Tous ceux qui avaient précédemment voté en faveur de l'abolition de la propriété foncière, à l'exception du Français Flahaut, conservèrent leur voix, soit un total de 53. Dans la ligne du thème précédent, Tolain, Pindy, Chemalé, Fruneau, rejoints par Murat, Piéton, Langlois et le Suisse allemand Bohny, votèrent contre (Guillaume, 1985, p. 199).

Cependant, c'est sur la troisième question, celle du droit d'héritage, que s'opéra la polarisation entre les propositions de Marx et de Bakounine. La majorité de la commission chargée de rédiger le rapport sur la question du droit d'héritage finit par se rallier aux idées défendues par Bakounine. Le Conseil général, au sein duquel Marx disposait de pouvoirs étendus, prépara un rapport détaillé sur la question. Après divers avis des membres de la commission, Brismée présenta en son nom le projet de résolution suivant:

“Considérant que le droit d'héritage, élément essentiel de la propriété individuelle, a puissamment contribué à l'aliénation des richesses foncières et sociales au profit de quelques-uns et au détriment de l'immense majorité, et que, par suite, il est un des plus grands obstacles à l'entrée du sol dans la propriété collective; *Que, d'autre part, le droit d'héritage, quelque restreinte que soit son action, en empêchant les individus d'avoir absolument les mêmes moyens de développement moral et matériel, constitue un privilège dont l'importance plus ou moins grande ne détruit pas absolument l'iniquité en droit, et qui devient ainsi une menace permanente pour le droit social;* Que, d'ailleurs, le congrès s'est prononcé en faveur de la propriété collective, et qu'une telle déclaration serait illogique si elle n'était corroborée par ce qui suit. Le congrès reconnaît que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions indispensables de la libération du travail.” (apud Guillaume, 1985, p. 201, souligné par nous).

Selon Guillaume, bien que le texte contienne la proposition correcte, “la première affirmation serait ‘illogique’ si elle n'était pas ‘corroborée’ par la seconde, c'est un raisonnement boiteux”. Sur le même point, Eccarius, puisque Marx n'était pas présent au congrès, défendit la proposition formulée par lui sur l'abolition de la propriété individuelle, qui entraînerait naturellement la disparition du droit d'héritage, et que ceux qui héritaient quelque chose

travailleurs”. Il me répondit que l'expression Etat international, exprimant une idée contradictoire en elle-même et impossible à réaliser, équivalait à la négation de l'Etat; s'il semblait faire une concession de langage aux partisans de l'Etat, il croyait miner de fond en comble leur conception théorique”.

devraient payer des droits de succession et subir la limitation du droit de disposer de leurs biens par testament. Bakounine, selon Guillaume,

“... ne prenait pas pour point de départ théorique l’hypothèse d’un état social où la propriété aurait été abolie: au contraire, il constatait l’existence de la propriété individuelle, et pressentait qu’il serait très difficile de la transformer chez les paysans en propriété collective; il voulait du moins, en abolissant le droit d’héritage, ôter la sanction légale à l’ordre de choses existant et transformer en simple possession de fait ce qui avait été jusqu’alors une propriété revêtue de la garantie sociale.” (apud Guillaume, 1985, p. 202).

Un avis qui n’a fait qu’amplifier les divergences. En raison de la controverse sur l’héritage, la session plénière de Bâle connut des moments de tension. Pour conforter l’opinion de Marx, Chernalé affirma que la délibération votée dans la section précédente et qui avait fait triompher la thèse de la propriété collective contenait déjà la décision sur l’héritage. Selon Chernalé, une fois la propriété individuelle abolie, que peut-on hériter? Varlin répond à cette question:

“Si nous avons réussi à faire passer tous les instruments de travail, ainsi que la terre, sous le régime de la propriété collective, la question de l’héritage n’aurait évidemment plus d’importance; mais nous en sommes loin: il reste encore une grande partie des instruments sociaux que nous n’avons pas abolis. Si l’on maintient l’héritage dans ces conditions, on maintient l’inégalité, puisque certains enfants trouveront par l’héritage ce dont ils ont besoin, tandis que d’autres en seront fatalement privés.” (apud Guillaume, 1985, p. 202).

L’intervention de Varlin semble confirmer la tendance générale du groupe collectiviste au congrès. Se référant au Conseil général, Bakounine dit qu’il y a une différence entre ceux qui pensent qu’après avoir voté sur la propriété collective, il serait inutile de voter sur l’abolition du droit d’héritage, et ceux qui pensent qu’il est utile et même nécessaire de le voter:

“Les uns voient l’avenir et, partant de la propriété collective, pensent qu’il n’y a plus de raison de parler de droit d’héritage. Nous, au contraire, nous partons du présent. Nous sommes sous le régime triomphant de la propriété individuelle, et au fur et à mesure que nous avançons vers la propriété collective, nous nous heurtons à un obstacle. Nous sommes sous le régime triomphant de la propriété individuelle et, au fur et à mesure que nous avançons vers la propriété collective, nous rencontrons un obstacle: le droit

d'héritage; Nous pensons donc qu'il faut l'éliminer. Le rapport du Conseil général dit que puisqu'un fait juridique est toujours la conséquence d'un fait économique, il suffit de transformer ce dernier pour anéantir le premier. Il est incontestable que tout ce qu'on appelle droit juridique ou politique a toujours été dans l'histoire l'expression ou le produit d'un fait accompli. Mais il est également incontestable qu'après avoir été l'effet d'actes ou de faits antérieurement réalisés, la devient à son tour la cause de faits ultérieurs, il devient lui-même un fait très réel, très puissant, qu'il faut anéantir si l'on veut que l'ordre des choses soit différent de celui que l'on connaît. C'est ainsi que le droit d'héritage, après avoir été la conséquence naturelle de l'exploitation violente des richesses naturelles et sociales, est devenu par la suite la base de l'État politique et de la famille légale, qui garantissent et sanctionnent la propriété individuelle. Il faut donc voter l'abolition du droit d'héritage." (apud Guillaume, 1985, p. 202).

Pour plus de clarté, Bakounine insiste sur le fait que:

“Nous avons beaucoup entendu parler de pratique. Eh bien, c'est au nom de la pratique que je vous appelle à voter l'abolition du droit d'héritage. On a dit aujourd'hui que la transformation de la propriété individuelle en propriété collective rencontrerait des obstacles sérieux chez les paysans, les petits propriétaires. Et en effet, si, après avoir proclamé la liquidation sociale, on essayait de déposséder par décret ces millions de petits paysans, ils se mettraient nécessairement en réaction, et pour les soumettre à la révolution, il faudrait employer contre eux la force, c'est-à-dire la réaction. Il faudrait donc les laisser possesseurs de fait des terrains dont ils sont aujourd'hui propriétaires. Mais si vous n'abolissez pas le droit d'héritage, que se passera-t-il? Ils transmettraient ces parcelles à leurs enfants, avec l'aval de l'Etat, en tant que propriété. Si, au contraire, en même temps que vous faites la liquidation sociale, vous proclamez la liquidation politique et juridique de l'État, si vous supprimez le droit d'héritage, que restera-t-il aux paysans? Rien que la possession de fait, et cette possession, privée de toute sanction légale, n'étant plus abritée sous la puissante protection de l'État, se laissera facilement transformer sous la pression des événements et des forces révolutionnaires.” (apud Guillaume, 1985, p. 203).

Le vote finit donc par consacrer les arguments de Bakounine, largement repris dans le rapport final de la Commission. Par 32 voix contre 23 et 7

abstentions, l'abolition du droit d'héritage est approuvée par le Congrès de Bâle.²⁴

La discussion sur l'héritage avait une contrepartie sociale qui, ce n'est pas un hasard, a été citée par Bakounine dans sa défense. En fin de compte, c'est le rôle du paysan qu'il discute. Il estimait nécessaire d'inclure toutes les classes exploitées dans le processus de transformation et, faisant fi de toute hiérarchie dictée par une prétendue immanence révolutionnaire qui serait plus présente dans tel segment de classe que dans tel autre, il prônait une rupture immédiate avec l'ordre capitaliste. Il ne pouvait donc pas négliger le soutien d'un secteur quelconque des campagnes opprimées.

Le congrès de Bâle aborda également la question des sociétés de résistance, un sujet qui n'était pas original, mais qui retenait le plus l'attention des délégués. Les thèses fédéralistes et anti-étatistes, soutenues par les Français, les Belges, les Italiens, les Espagnols et les Suisses romands, se distinguaient et remportaient la majorité des voix. A l'unanimité, le congrès reconnaissait également la nécessité de renforcer les sociétés de résistance et préconisait de les fédérer afin de resserrer les liens, même au-delà des nations. Sur un autre point, les attributions et les pouvoirs du Conseil général, il y eut une certaine harmonie entre les positions des collectivistes et des membres du Conseil de Londres. Il était entendu que l'une des tâches de cet organe central était d'admettre ou non de nouveaux membres. D'une manière générale, le Conseil général sortit de Bâle avec plus de pouvoirs et bénéficia du soutien de Bakounine, qui craignait l'insubordination des membres de la section genevoise, très enclins aux politiques réformistes.

Enfin, le congrès décida, sur proposition des délégués français, que le prochain colloque se tiendrait à Paris le premier lundi de septembre de l'année suivante. Cette décision, prise à l'unanimité, s'expliquait essentiellement par le fait que les internationalistes voulaient défier la politique de Napoléon III en tenant un congrès dans la capitale française.

De la conférence de Londres de 1871

L'année suivante finira par confirmer les présages de guerre déjà évoqués lors des congrès de l'AIT. En juin 1870, les Français déclarèrent la guerre à la Prusse. Le conflit, qui dura jusqu'aux premières semaines de janvier 1871, se termina par la défaite de la France et contribua largement au soulèvement populaire du 18 mars de la même année. L'événement des 72

24 Eccarius, représentant le Conseil général et Marx, a également tenté de présenter une autre résolution sur l'héritage à l'attention de la plénière. Cette proposition prévoyait des impôts progressifs sur les biens hérités et la limitation de l'héritage. Cette initiative fut également rejetée par 37 voix contre 19, 6 abstentions et 13 absences (Guillaume, 1985, p. 204).

jours donna lieu à des formes d'organisation très originales, presque toutes inspirées par la pensée des fédéralistes, collectivistes et proudhoniens présents dans l'Internationale. Au-delà du simple résultat de l'observation de la doctrine, les réalisations des *communards* s'avérèrent tributaires d'un certain nombre de pratiques menées dans les arrondissements de Paris, dans leurs quartiers et, *in fine*, dans les comités et clubs révolutionnaires organisés depuis le siège prussien de 1870.

La section de Paris était fermement impliquée dans les luttes dans la capitale, ainsi que d'autres dans différentes parties de la France. Les internationalistes souhaitaient ardemment que l'organisation apporte une contribution claire et sans équivoque à la rupture définitive avec le régime bourgeois, en fournissant aux travailleurs un projet non seulement de lutte directe, mais aussi et surtout une dimension à long terme pour l'organisation de la nouvelle société. L'échec de la Commune de Paris laissa l'Internationale en France dans une crise considérable due aux persécutions, aux morts, aux déportations et à l'emprisonnement de ses principaux dirigeants. La mort tragique d'Eugène Varlin, lynché par les troupes versaillaises dans les derniers jours de l'affrontement, fut un moment fort de cette chronique.

Plus précisément, le gouvernement français, par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères Jules Favre, publia le 6 juin 1871 une circulaire demandant aux pays avec lesquels la France entretenait des relations diplomatiques d'extrader tout individu suspecté d'avoir participé à la Commune, et liait cette première exigence à la lutte contre l'Internationale partout où elle était organisée en sections.

Dans le reste de l'Europe, on assista également à une réaction généralisée des gouvernements contre les exilés et les fugitifs de la Commune. Bien qu'asymétrique dans son intensité, avec quelques îlots de "tolérance", comme en Suisse (Molnar, 1974, p. 31) et en Angleterre, la persécution des internationalistes s'imposa. En France et en Espagne, l'organisation était interdite, tandis que dans les pays d'Europe centrale et orientale, les initiatives en ce sens s'accéléraient avec la formalisation, en 1873, d'un accord entre l'Autriche, la Prusse et la Russie qui prévoyait la surveillance des frontières, l'identification et la prison pour les Internationalistes. Une sorte de *déjà-vu* de la Sainte-Alliance, qui mettait désormais l'accent sur la lutte contre la classe ouvrière.

De manière inattendue, les persécutions servirent de propagande qui stimula la croissance de l'Internationale dans certains endroits. En Italie, par exemple, bien que combattues par le gouvernement, les sections de l'Internationale connurent un essor, d'autant plus que la crise du mazzinisme était grandement favorisée par le soutien public de Garibaldi à l'Internationale et par la dispersion des *communards* sur le continent. Les sections furent ainsi réparties sous les différentes latitudes de la péninsule, couvrant tout le territoire, de la Lombardie à la Sicile.

Afin de faire le point sur les événements récents, le Conseil général convoqua une conférence qui se tint à Londres du 17 au 23 septembre 1871. Cette réunion était une tentative de combler le vide laissé par deux années sans congrès de l'Internationale, une manière de reprendre les tâches d'organisation dans un contexte défavorable. Pour le Conseil général, il n'y avait pas de possibilité de convoquer un congrès et, en son absence, la conférence fut chargée de reprendre l'activité générale de l'organisation.

Lors de réunions préliminaires très restreintes, les membres du Conseil dressèrent une liste de sept points à l'ordre du jour: dénominations, délégations spéciales du Conseil, quotas, sections féminines, statistiques, organisation générale et Conseil fédéral anglais. Étaient présents à la conférence avec droit de vote: les Belges Coenen, De Paepe, Fluse, Herman, Steens et Verrycken; le Suisse Perret; le Russe Outine; l'Espagnol Lorenzo; plus six autres élus la veille par le Conseil général, Mottershead, Frankel, Jung, Serrailier, Bastelica et Vaillant; ainsi que les représentants du Conseil, Marx, Engels, Eccarius, Hales, Rochat, Cohn, Dupont et Zabicki. (Guillaume, 1985, p. 193) Il convient également de noter qu'au total, le Conseil général comptait 43 membres reconnus, dont des figures importantes de la Commune de Paris telles que Frankel, Serrailier, Longuet, Constant Martin, Wroblewsky, Vaillant et les hors-la-loi français Paul Robin et André Bastelica. Ils participèrent également à la conférence de Londres.

De toutes les personnes présentes, aucune n'utilisa la parole plus que Marx, et c'est grâce à ses interventions que les points précédemment énumérés furent directement ou indirectement développés. Son ombre portée sur les discussions ne fut pas négligeable et les résultats attestent de ce jugement. La 9^e résolution approuvée par la conférence, par exemple, modifiait sensiblement l'orientation de l'Internationale en matière d'action politique. Selon cette résolution:

“Considérant en outre: Que contre le pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir en tant que classe qu'en se constituant en un parti politique distinct, opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes. Que cette constitution du prolétariat en parti politique est indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale et de son but suprême: l'abolition des classes...[...] La Conférence rappelle aux membres de l'Internationale qu'à l'état militant de la classe ouvrière, son mouvement économique et son action politique sont indissolublement liés.” (Freymond, 1973, p. 274).

Bien que répondant aux attentes des blanquistes comme E. Vaillant, ce résultat n'en était pas moins le fruit de l'habileté politique de Marx.

Une autre question traitée dans le cadre des sessions de la conférence concernait l'Alliance de la démocratie socialiste qui, selon la résolution 16, était proscrite car elle allait à l'encontre de l'esprit des statuts de l'Internationale, puisqu'ils déterminaient que les sections devaient adopter les noms de leurs localités ou de la branche de travail à laquelle le groupe de travailleurs était rattaché. (Freymond, 1973, p. 276) Une discussion qui ne cachait pas l'opposition claire de Marx à Bakounine, non seulement parce que l'Alliance était une initiative de ce dernier, mais aussi, et non moins fondamentalement, parce que Marx comprenait que l'organisation représentait un énorme danger pour le Conseil général, tant par le contenu symbolique de son existence que par le caractère de sa prédication.

En effet, il est impossible de dissocier, dans la 9^e résolution, la condamnation des alliancistes de celle qui attribue un statut privilégié à la politique, d'autant plus que cette action combinée était une attaque frontale contre le fédéralisme et la neutralité politique systématiquement diffusés dans les forums de l'Internationale. D'une part, elle mettait en lumière le différend personnel entre deux membres importants de l'organisation, mais d'autre part, elle ne se limitait pas à cela. En effet, il y avait suffisamment d'éléments pour situer cette querelle dans le champ de la conception idéologique, dans ce qui est constitutif et différencie les stratégies de l'anarchisme et du communisme.

Un autre thème qui sert d'élément résiduel au débat entre Marx et Bakounine est la 16^e résolution, à partir de laquelle Outine fut chargé de rédiger un résumé du "procès Netchaïev", qui devait être publié dans le journal genevois *L'Égalité*. La mauvaise réputation du révolutionnaire russe parmi les internationalistes et son association avec Bakounine étaient des faits qui ne pouvaient être négligés dans l'appréciation des prédispositions des délégués présents à voter certaines demandes formulées par Marx. Il est à noter qu'aux sept premiers points indiqués pour la discussion lors de la conférence, dix autres furent ajoutés, la plupart d'entre eux étant suggérés directement ou indirectement par Marx.

La Conférence de Londres est donc reconnue comme un événement d'une importance raisonnable pour changer le cours de l'Internationale. En fin de compte, il s'agissait de bien plus qu'une simple reprise de la dynamique des congrès, de leur continuité. La conférence indique une autre stratégie générale. Selon Anselmo Lorenzo (1947, p. 68), délégué de la Fédération de Valence: "La Conférence de Londres a donné lieu à la guerre contre le Conseil général. Dans cette guerre, si contraire à l'esprit dominant dans la conception de l'Internationale, l'atavisme figure en bonne place."

Saint-Imier et l'Internationale anti-autoritaire

La dernière résolution de la Conférence de Londres, 17^e, traite d'une question directement liée à l'organisation de l'Internationale en Suisse romande. La question avait déjà été débattue en juin 1870 par le Conseil général et celui-ci, face au désaccord déclaré entre les sections de La Chaux-de-Fonds et de Genève, avait conduit au démembrement en deux sections autonomes, chacune dans sa zone d'influence respective (Freymond, 1973, p. 27). 277) A Londres, dans le cadre du même débat, les délégués recommandèrent de maintenir le dialogue entre les sections romandes et, si cela ne suffisait pas à résoudre les problèmes, de regrouper les sections dissidentes situées dans le Jura autour d'une nouvelle section qui, selon le texte final, prendrait le nom de "Fédération jurassienne". (Freymond, 1973, p. 277)

C'est en partie sur la base de cette résolution que les internationalistes jurassiens, pour la plupart des ouvriers horlogers, se réunirent les 15 et 16 septembre 1872 dans la petite ville de Saint-Imier. La réunion se déroula dans un climat tendu, car lors du Congrès de La Haye qui venait de s'achever, en raison notamment des critiques de plus en plus vives de Marx à l'égard des alliancistes, une majorité artificielle de délégués approuva l'exclusion de James Guillaume et de Mikhaïl Bakounine de l'Internationale. Cela paraissait d'autant plus grave aux Jurassiens que la mesure avait été prise en l'absence de Bakounine, sans aucun scrupule, de manière sommaire. Sur le plan régional, le fait que le Conseil général, proche de Marx, se soit immiscé dans l'affaire avec Genève n'était pas moins grave. Le congrès de La Haye scella alors la scission entre "autoritaires" et "anti-autoritaires", ces derniers s'identifiant principalement au courant collectiviste au sein de la grande association.

A Saint-Imier se trouvaient des délégués de la Fédération jurassienne, dont Guillaume et Schwitzguébel; des sections espagnoles, Alerini, Fraga Pellicer, Marselau et Morago; des États-Unis, Lefrançais; de France, Camet et Pindy, et d'Italie, Bakounine, Cafiero, Costa, Fanelli, Malatesta et Gambuzzi. Un noyau de délégués dont l'affinité d'objectifs, soutenue par le collectivisme, a permis de parvenir à des conclusions si importantes qu'elles finirent par figurer dans l'histoire du mouvement ouvrier en tant qu'acte inaugural.

Le Congrès de Saint-Imier entama sa première session en délibérant sur le rejet des décisions de La Haye, non seulement contre celles qui avaient directement lésé Bakounine et Guillaume, mais aussi contre les pouvoirs spéciaux conférés au Conseil général, allant jusqu'à suggérer sa dissolution. À l'inverse, les délégués de Saint-Imier réaffirmèrent la nécessité d'un "pacte fédératif" entre les sections. Ils insistèrent sur l'organisation des sections de la base vers le haut vers les fédérations et des fédérations vers le Conseil général. Pour marquer la solidarité et les idéaux communs, le congrès réaffirma les

liens de Bakounine et de Guillaume avec l'Internationale, ainsi que leurs liens avec la Fédération jurassienne (Enckel, 1991, p. 74).

Au cours de ses deux journées, le congrès approuva un programme qui, organisé en quatre blocs de résolutions, peut être présenté schématiquement comme suit

Première résolution. Elle porte sur les résolutions de La Haye et a déjà été résumée ci-dessus dans ses termes les plus généraux. Dans son sens propositionnel et critique, il faut aussi souligner qu'à Saint-Imier, le fédéralisme prit peut-être son sens le plus radical:

“...le congrès dénie en principe le droit législatif à tous les congrès, soit généraux soit régionaux, ne leur reconnaissant d'autre mission que celle de mettre en présence les aspirations, besoins et idées du prolétariat des différentes localités ou pays, afin que leur harmonisation et leur unification s'y opèrent autant que possible. Mais dans aucun cas la majorité d'un congrès quelconque ne pourra imposer ses résolutions à la minorité.” (apud *A Batalha*, 2013)

Un texte qui ne peut en aucun cas être dissocié de cette conjoncture.

Deuxième résolution. Cette résolution jette les bases d'un “pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle” entre les fédérations. Ce pacte vise à défendre les organisations autonomes contre la formation de pouvoirs centralisateurs” étrangers “aux intérêts et aux aspirations du prolétariat de tous les pays”. D'autant plus nécessaire que, selon les délégués, le “parti autoritaire du Congrès de La Haye, qui est celui du communisme allemand”, menaçait les libertés durement acquises par l'Internationale.

Bien qu'avec l'accord partiel de la base, puisque les résolutions nécessitaient encore le référendum des sections, les personnes présentes l'approuvèrent, dans le sens déjà mentionné:

1) Les fédérations et sections espagnoles, italiennes, françaises, jurassiennes et américaines, et toutes celles qui voudront adhérer à ce pacte, maintiendront entre elles une communication et une correspondance régulières et directes, indépendante de tout contrôle autoritaire; 2) Si l'une de ces fédérations ou sections est attaquée dans sa liberté, soit par la majorité d'un Congrès général, soit par un Conseil général créé par cette majorité, les autres fédérations et sections se déclareront absolument solidaires d'elle. (apud *A Batalha*, 2013).

Mesures adoptées pour le “salut de cette grande unité de l'Internationale”.

Troisième résolution. Traitant de la nature de “l’action politique du prolétariat”, c’est peut-être la plus objectivement “bakouniniste” des résolutions de Saint-Imier. Ses “considérants” contiennent déjà les critiques fondamentales contre le “pouvoir politique uniforme” et son contenu réactionnaire. Contre le dogmatisme de l’imposition d’une ligne politique unique qui subordonnerait les aspirations du prolétariat en le privant d’une “organisation et d’une fédération économiques absolument libres, fondées sur le travail et l’égalité de tous et absolument indépendantes de tout gouvernement politique”. Celles-ci sont encore “le résultat de l’action spontanée du prolétariat lui-même, des corps de métier et des communes autonomes”.

Sans autre considération, la résolution caractérise les “organisations politiques” comme des formes de domination par “une classe au détriment des masses” et résume leurs objectifs en trois points:

“1) Que la destruction de tout pouvoir politique est le premier devoir du prolétariat;

“2) Que toute organisation d’un pouvoir politique soi-disant provisoire et révolutionnaire pour amener cette destruction ne peut être qu’une tromperie de plus et serait aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements existant aujourd’hui ;

“3) Que, repoussant tout compromis pour arriver à l’accomplissement de la révolution sociale, les prolétaires de tous les pays doivent établir, en dehors de toute politique bourgeoise, la solidarité de l’action révolutionnaire.” (apud *A Batalha*, 2013).

Quatrième résolution. Elle concerne la résistance du travail et les statistiques. En ce qui concerne le premier aspect, les délégués estiment que le travail, “s’il n’est pas librement organisé, devient oppressif et improductif pour le travailleur” et que, par conséquent, il est nécessaire de l’organiser et son organisation est donc une condition indispensable à l’émancipation du travailleur.

Dans cette optique, il est essentiel que les producteurs contrôlent les “matières premières” et le “capital social” sans l’influence des gouvernements, de la bureaucratie et de l’État. Pour ce faire, il est recommandé aux travailleurs de s’organiser pour améliorer leurs conditions, même si celles-ci sont souvent assimilées par les “classes privilégiées”. Dans le même ordre d’idées, les délégués comprennent les avantages de l’organisation de classe, de son utilité car “elle fait fraterniser toujours davantage le prolétariat dans la communauté des intérêts, elle l’exerce à la vie collective, elle le prépare pour la lutte suprême”.

Articulant les dimensions économiques et sociales, dans le dépassement du “politique”:

“Bien plus, l’organisation libre et spontanée du travail étant celle qui doit se substituer à l’organisme privilégié et autoritaire de l’État politique, sera, une fois établie, la garantie permanente du maintien de l’organisme économique contre l’organisme politique.

“Par conséquent, laissant à la pratique de la révolution sociale les détails de l’organisation positive, nous entendons organiser et solidariser la résistance sur une large échelle. La grève est pour nous un moyen précieux de lutte, mais nous ne nous faisons aucune illusion sur ses résultats économiques. Nous l’acceptons comme un produit de l’antagonisme entre le travail et le capital, ayant nécessairement pour conséquence de rendre les ouvriers de plus en plus conscients de l’abîme qui existe entre la bourgeoisie et le prolétariat, de fortifier l’organisation des travailleurs et de préparer, par le fait des simples luttes économiques, le prolétariat à la grande lutte révolutionnaire et définitive qui, détruisant tout privilège et toute distinction de classe, donnera à l’ouvrier le droit de jouir du produit intégral de son travail, et par là les moyens de développer dans la collectivité toute sa force intellectuelle, matérielle et morale.” (apud *A Batalha*, 2013)

Toujours dans la résolution, la commission suggère la formation d’une autre commission qui devra présenter un “projet d’organisation universelle de la résistance”, et réaliser “des tableaux complets de la statistique du travail dans lesquels cette lutte puisera de la lumière”.

Le congrès de Saint-Imier inaugura ainsi l’Internationale anti-autoritaire, qui tiendra d’autres congrès. Après 1872, au fur et à mesure des adhésions, le 6^e congrès se tint à Genève en septembre 1873; le 7^e congrès à Bruxelles en septembre 1874; le 8^e congrès à Berne en octobre 1876; le 9^e congrès à Verviers en septembre 1877; un congrès se tint également à Londres en juillet 1881.

Références bibliographiques

COLE, G. D. H. *Historia del Pensamiento Socialista*, vol. II. Marxismo y Anarquismo 1850-1890. México: Fondo de Cultura Económica, 1980.

DOLLÉANS, Édouard. *Historia del Movimiento Obrero: 1830-1871*. Buenos Aires: Editorial Universitaria de Buenos Aires, 1960.

DROZ, Jacques (org.). *História Geral do Socialismo*, vol. III. Lisboa: Horizonte, 1977.

ENCKELL, Marianne. *La Fédération Jurassienne: les origines de l'anarchisme em Suisse*. Saint-Imier: Entremonde, 1991.

FREYMOND, Jacques. *La Primera Internacional*, vol. I. Madrid: Edita Zero, 1973.

GUILLAUME, James. *La Internacional de los Trabajadores* (desde su fundación hasta el Congreso de Basilea). Havana: El Libro, 1946.

_____. *L'Internationale: documents et souvenirs*. Paris: Gérard Lebovici, 1985.

LORENZO, Anselmo. *El Proletariado Militante: memórias de um internacional*. Toulouse: CNT en Francia, 1947.

MAITRON, Jean. *Le Mouvement Anarchiste en France: des origines à 1914*, vol. I. Paris: Gallimard, 1992.

MARX, Karl. "Marx to Engels in Manchester", 16/09/1868. In: MIA, 1868. [http://www.marxists.org/archive/marx/works/1868/letters/68_09_16.htm]

_____. *Miséria da Filosofia*. São Paulo: Ícone, 2004.

MOLNAR Miklos, *El Declive de la Primera Internacional*. Madrid: Edicusa, 1974.

PAZ, Abel. *Los Internacionales en la Región Española, 1868-1872*. Barcelona: EA, 1992.

GARCÍA, Victor. *La Internacional Obrera*. Madrid: Jucar, 1977.

Jornal e revista:

A Batalha, 254. Lisboa, 2013.

Itinéraire, 10. Paris: Imp. du Sommet, 1993.

Les premiers congrès.....	.6
Congrès de Bâle.....	.23
De la conférence de Londres de 1871.....	.32
Saint-Imier et l'Internationale anti-autoritaire.....	.36
Références bibliographiques.....	.42